DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT 2021

CANNES
PAYS DE
LÉRINS

/// PRÉAMBULE

Apporter une réponse aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ; telle est la définition originelle du concept de développement durable, explicité pour la première fois en 1987 dans le Rapport Brundtland.

Depuis sa création, en 2014, **le développement durable fait incontestablement partie de l'ADN de notre Communauté d'Agglomération.**

Ainsi, sous l'impulsion du Président et des Vice-Présidents, notre établissement public de coopération intercommunal déploie une politique ambitieuse en la matière, structurée autour de **3 piliers majeurs** :

- ✓ Transition Energétique et valorisation environnementale ;
- ✓ Résilience et préservation de nos ressources naturelles ;
- ✓ Cohésion sociale et dynamisme économique.

Agir concrètement pour protéger le patrimoine exceptionnel de notre bassin de vie, se traduit notamment par :

- La réduction de l'empreinte de notre consommation énergétique en développant des modes de productions alternatifs, locaux et innovants ;
- Le déploiement d'une mobilité décarbonée grâce à la mise en service de bus électriques et, dès 2024, de bus alimentés par de l'hydrogène vert fabriqué localement ;
- L'optimisation de la collecte des déchets grâce à un centre opérationnel de pilotage moderne, sous-tendu par un système d'aide à l'exploitation performant ;
- La protection des habitants et leurs biens contre le risque inondation, matérialisée par la signature, en 2021, de notre Plan d'Actions de Prévention des Inondations Cannes Lérins (PAPI).

Autant d'actions déployées quotidiennement avec rigueur et détermination, détaillées dans ce **Rapport Développement Durable 2021.**

/// SOMMAIRE

P. 7 / **PARTIE I**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

I - Innover pour réduire notre consommation énergétique : un plan écologique ambitieux

II - S'engager en faveur d'une mobilité décarbonée

III - Développer les mobilités du quotidien

IV - Optimiser la gestion de nos déchets

V - Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

P. 30 / **PARTIE II**

RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

I - Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

II - Préserver la qualité de l'air, le climat et lutter contre les nuisances sonores

III - Préserver nos ressources en eau

IV - Soutenir le développement de l'agriculture

V - La mer, une ressource à protéger et à valoriser

P. 40 / **PARTIE III**

COHÉSION SOCIALE ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE

I - Déployer des actions aux services des habitants des quartiers prioritaires

II - Conduire une opération majeure de rénovation urbaine : « La Nouvelle Frayère »

III - Agir localement au service de l'emploi

IV - Développer l'industrie créative et favoriser la fertilisation croisée

/// CHIFFRES CLÉS 2021

51 M€ D'INVESTISSEMENTS
sur la période 2021-2026 pour lutter contre le risque inondations

20 000 M² D'ACQUISITIONS FONCIÈRES
et expropriations des zones les plus à risque pour protéger les populations

900 DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ RISQUE INONDATION
réalisés avec le Cabinet Mayane mandaté par l'Agglomération Cannes Lérins.

139 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUE WIIIZ
implantés à l'échelle du Pôle

+ 142 % DE CHARGES WIIIZ
entre **2020** et **2021**

77 005 920 VOYAGES PALM BUS
entre **2014** et **2021**

12 BUS ÉLECTRIQUES

50 VÉLOS ÉLECTRIQUES ET 3 ABRIS VÉLOS
sécurisés nouvellement installés, alimentés par des films photovoltaïques, permettant d'accueillir **36 vélos**

/// CHIFFRES CLÉS 2021

271 COMPOSTEURS INDIVIDUELS
distribués et 9 sites collectifs installés

4700 USAGERS
inscrits au dispositif **Cliiink**

102 FAMILLES ET 177 COMMERÇANTS
engagés dans l'**Opération Zéro Déchet**

3005 ÉLÈVES SENSIBILISÉS
à la prévention des déchets, au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire (maternel, primaire, secondaire)

88 555 T DE DÉCHETS COLLECTÉS :

- **73 902 T d'ordures ménagères**
- **5 053 T de verre**
- **9 295 T de tri sélectif**
- **304 T de journaux, revues et magazines**

/// CANNES LÉRINS AUJOURD'HUI

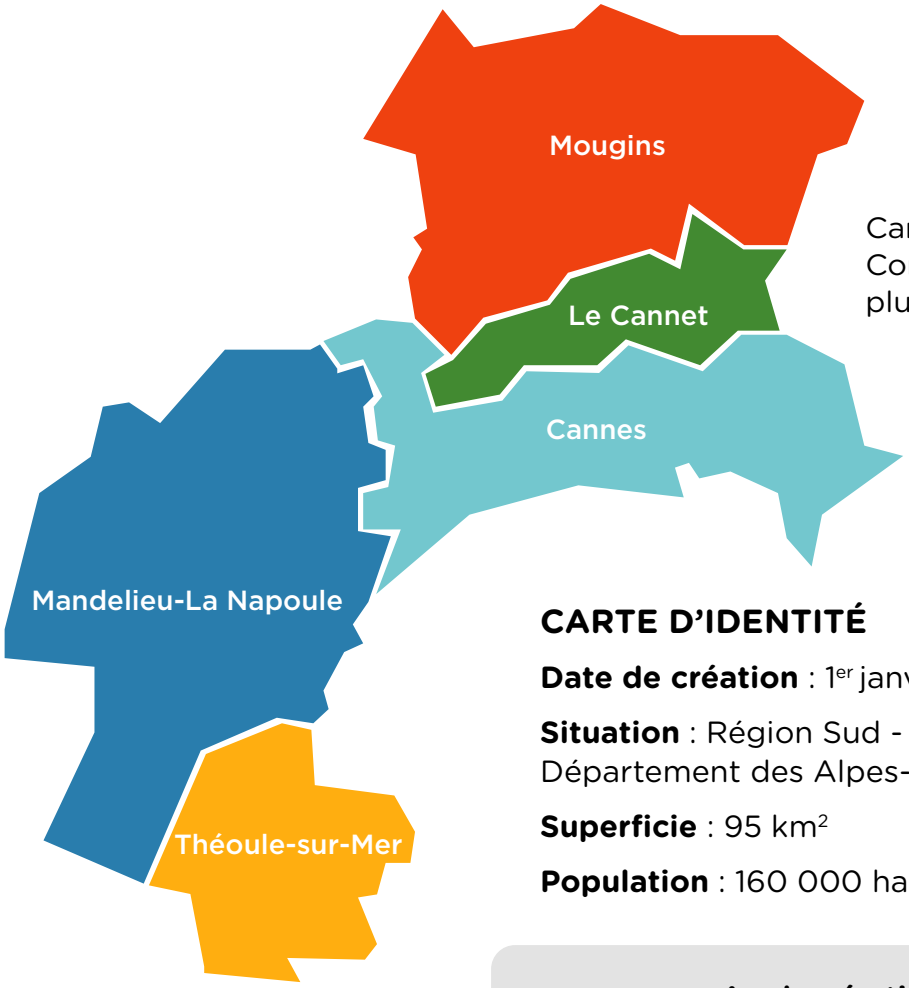

Cannes Lérins est aujourd'hui la 2ème Communauté d'Agglomération la plus peuplée des Alpes-Maritimes

CARTE D'IDENTITÉ

Date de création : 1er janvier 2014

Situation : Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur / Département des Alpes-Maritimes

Superficie : 95 km²

Population : 160 000 habitants environ

Agglomération Cannes Lérins
Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
277 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES LA BOCCA
cannespaysdelerins.fr

contact@cannespaysdelerins.fr
Tél:04 89 82 27 00 - Fax : 04 89 82 27 20

PARTIE I
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

I - Innover pour réduire notre consommation énergétique : un plan écologique ambitieux

À l'occasion du Conseil des Maires du 9 janvier 2020, un **plan énergie écologique ambitieux a été adopté**.
La transition énergétique constitue en effet une priorité majeure avec le développement d'un plan d'actions complet, autour de projets structurants et opérationnels.

1. Déployer des réseaux de chaleur et de froid

- **Réseaux de chaleur/froid alimentés sur les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües**

  Dans le cadre du projet de rénovation urbaine portant sur le quartier Frayère, **quartier prioritaire de la politique de la Ville de Cannes**, l'Agglomération Cannes Lérins a réalisé une étude sur l'amélioration de la performance énergétique et la faisabilité de la **création d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie biomasse**.

  L'étude de faisabilité a ainsi permis d'identifier 25 prospects à raccorder sur les quartiers Frayère, Bastide Rouge et Roubine : bâtiments publics, habitations (résidences, copropriétés, maisons de retraite), établissements scolaires et équipements sportifs.

- **Réseau de chaleur/froid alimenté par les calories générées par les eaux usées**

  Le réseau d'assainissement dispose d'un flux d'eaux usées qui recèle, grâce à une température normalement supérieure à 10°C, une quantité d'énergie récupérable et valorisable par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

  Dès lors, l'Agglomération Cannes Lérins a lancé une étude de faisabilité pour **évaluer le potentiel thermique du réseau d'assainissement** et la mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur, afin d**'assurer une partie des besoins en chauffage et en froid** des bâtiments du site de Thales Alenia Space. Ce site semble en effet propice à la mise en place de ces installations dans la mesure où deux canalisations importantes (respectivement 1250 et 1350 mm de diamètre) y circulent.

- **Réseau de chaleur/froid et centrale de thalassothermie alimentée par l'eau de mer couvrant les besoins thermiques des bâtiments situés sur la bande littorale dense**

  L'avenue de la Croisette représente une véritable vitrine du territoire à l'international.

  Pour autant, les bâtiments situés sur la Croisette - essentiellement des hôtels de luxe - sont considérés comme des bâtiments très énergivores. Dès lors, l'opportunité de couvrir leurs besoins énergétiques via une source d'énergies renouvelables permet d'améliorer le bilan énergétique du territoire, en valorisant une source d'énergie locale, sur un lieu hautement symbolique.

  Aussi, l'étude de faisabilité engagée a pour but de **caractériser le potentiel thermique de l'eau de mer et les besoins en énergie** des potentiels futurs consommateurs.

  Fin 2021, une campagne de mesures de température en mer a eu lieu, pendant 4 mois, sur le Port Canto afin de consolider les données de l'étude.
  Une réflexion est en cours sur le mode de gestion qui pourra être envisagé à l'issue des travaux du réseau et de la centrale de production, prévus fin 2025.
  Une Délégation de Service Public sera lancé en 2022 afin d'assurer la construction et la gestion de cet équipement stratégique.

2. Valorisation des boues de la STEP Aquaviva pour la production de biométhane

La STEP Aquaviva assure le traitement de l'eau des communes de l'Agglomération Cannes Lérins ainsi que des communes de Pégomas, Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne.

Le processus de méthanisation, actuellement à l'étude, permettra, non seulement, de **valoriser énergétiquement les boues de la station d'épuration,** mais également de **réduire le volume de déchets à évacuer.**

La réduction du volume des boues constitue, en effet, un enjeu crucial à l'échelle du département, qui manque d'exutoires pour le traitement des déchets.

Ce projet permet donc d'atteindre quatre objectifs :

- La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique de la station d'épuration ;
- L'amélioration du procédé de traitement de l'eau et des boues en réduisant le volume de déchets à évacuer ;
- La réduction des coûts de traitement ;
- La diminution du volume de déchets ultimes.

II - S'engager en faveur d'une mobilité décarbonée

1. Densifier le réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le cadre du plan climat énergie du territoire de l'Ouest 06

Conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2, l'Agglomération Cannes Lérins a intégré le PCET Ouest 06 en 2014. Ce plan, déjà engagé par les communes d'Antibes, de Cannes et de Grasse ainsi que par les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis et du Pays de Grasse, a permis d'encadrer le déploiement du premier réseau public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Ce dispositif est le premier commun aux trois agglomérations. Cette initiative, tout en facilitant la mobilité électrique sur un même bassin de vie, permet de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Réalisation concrète de ce travail réalisé de concert, le réseau WiiiZ est opérationnel depuis juin 2018 pour le grand public.

Ce service WiiiZ présente un taux de disponibilité du parc de 97 %, ce qui le place parmi les réseaux les plus fiables de France. En 2020, plus de 13 500 charges ont été enregistrées, soit +42 % par rapport à 2019.

Aujourd'hui, le réseau propose **139 bornes de recharges** pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, dont 40 sur le territoire Cannes Lérins. **140 nouvelles bornes vont être installées sur ce nouveau périmètre de WiiiZ d'ici 2026**.
L'implantation de ces nouvelles bornes va permettre de densifier le maillage urbain et encourager l'usage de la voiture électrique pour les particuliers.

En 2022, l'offre sera étendue à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et à la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée, témoignant de la dynamique croissante et du succès grandissant de ce réseau. (+142 % du nombre de charges entre 2020 et 2021.)

2. Renouveler la flotte de notre réseau de transport Palm Bus : le tournant vers l'électrique

Une stratégie complète, particulièrement offensive en matière de mobilité décarbonée, a été définie.

Ainsi, le réseau Palm Bus poursuit sa transition énergétique et son **renouvellement du parc avec des véhicules plus propres** et donc plus respectueux de l'environnement.

La dynamique actuelle de renouvellement du parc conduit aux résultats suivants :
- Plus de véhicule « Euro 3 » en 2021 ;
- Plus de véhicule « Euro 4 et 5 » en 2024.

- **Perspectives** : **1/3 du parc en véhicules électriques en 2025** ;
- Pour la période 2020-2024, **réduction de 35 % de l'empreinte carbone** du réseau Palm Bus, soit une baisse de 3 500 tonnes de CO_2 par an ;
- Ainsi le 1er bus électrique de grande capacité (90 personnes environ), a été mis en service en février 2021.

3. Faire de Cannes Lérins un territoire pionnier en matière d'hydrogène vert

En 2020, l'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans un projet majeur de transition énergétique, **en faisant le choix de l'hydrogène pour son territoire**.
Cette initiative marque une étape fondamentale dans la démarche de décarbonation du territoire. Elle s'articule autour d'une chaîne complète de mobilité décarbonée à l'échelle de l'ensemble des secteurs de transports : routier, maritime et aérien.

Sur le terrain, ces ambitions se traduisent par les objectifs suivants :

- **L'achat de 72 autobus Palm Bus** roulant à l'hydrogène d'ici 2032 ;
- **L'approvisionnement en hydrogène vert des bennes de collecte des déchets, des véhicules de service et de la Propreté Urbaine de Cannes, des bateaux** assurant la liaison vers les Iles de Lérins et des hélicoptères assurant la liaison Cannes – St Tropez ;
- La création d'une unité locale de production d'hydrogène vert.

Les premières pierres de ce projet d'envergure ont été posées en 2020 :

- 2 janvier : Lancement des études et des diagnostics ;
- Avril : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME « Projet innovant d'envergure européenne ou national sur la conception, la production et l'usage des systèmes à hydrogène » ;
- 11 décembre : l'Agglomération Cannes Lérins délibère sur le lancement d'une grande unité de production d'hydrogène sur son territoire et acte le choix de ses partenaires industriels ;
- 17 décembre : l'Agglomération Cannes Lérins répond à l'appel à projets (AAP) « Écosystèmes territoriaux hydrogène » pour solliciter l'attribution des subventions. Les projets retenus seront subventionnés par l'ADEME pour la centrale de production d'hydrogène et l'achat de véhicules.

Et la démarche s'est poursuivie en 2021 :

- 20 mai : dépôt du dossier auprès de la Région afin d'obtenir des financements complémentaires, à hauteur de 5 %.
- 30 juin : validation à l'unanimité des membres de la Commission nationale de l'ADEME, pour un montant de financement à hauteur de 8.4 M€.

Le plan de financement du projet s'élève à 75 M€ HT, dont :

- 60 M€ HT comprenant un **électrolyseur** d'une capacité de 1.7 tonnes d'hydrogène par jour, une **station de compression** et de livraison, des équipements électriques de puissance (15 M€ HT prévisionnels pour ces trois dispositifs), l'achat d'autobus à pile à combustible (45 M€ HT prévisionnels) ;
- Et 12 à 15 M€ HT qui pourraient être dédiés à la création d'un **site de production d'électricité solaire**, afin d'alimenter la chaine de production d'hydrogène vert.

Pour réduire au maximum les coûts portés par l'Agglomération, l'acquisition de bus électriques et hydrogène fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'ADEME, de la Région, du Département des Alpes-Maritimes et de l'Europe.

La société de projets « **Cannes Lérins H2** », un consortium partenarial à haute valeur ajoutée industrielle, économique et environnementale :

- L'Agglomération de Cannes Lérins (mandataire) ;
- La société Hynamics, filiale du groupe EDF, assurant l'ingénierie du projet, la fourniture de l'électrolyseur et de ses équipements de compression, la distribution de l'H2, l'exploitation et la maintenance de l'installation de production ;
- Le fonds d'investissement Pearl, filiale commune de la banque Rothschild, de la Caisse des Dépôts et de la Banque européenne d'investissement, assurant le financement à long terme de l'installation ;
- L'institut pour la transition énergétique Efficacity, assurant les calculs en analyse du cycle de vie de l'efficacité énergétique et écologique du projet et le taux d'ENR produit sur le territoire Cannes Lérins.

4. Expérimenter les biocarburants

Afin de poursuivre les efforts écologiques engagés, une expérimentation de plusieurs mois a été réalisée pour évaluer l'usage des biocarburants dans les véhicules diesel. Aussi, 2 phases ont été menées avec l'utilisation de carburant renouvelable à base d'huiles végétales et de récupération. Quatre bus ont testé ces nouveaux carburants prometteurs dont l'empreinte carbone est de 60 à 65 % plus faible que le diesel. Des retours positifs, en termes de conduite, de performance et de coûts ont été observés.

5. Produire de l'énergie électrique verte à partir de l'hydroélectricité turbinée sur la Siagne

La Communauté d'agglomération a lancé, en 2021, les études de préfaisabilité pour installer une turbine dont la vocation est de produire de l'électricité décarbonnée.
En première épure, cette unité de production permettrait d'atteindre les 720 méga watt par an.

III - Développer les mobilités du quotidien

1. Poursuivre la structuration d'un réseau de transport public performant, au bénéfice des usagers

Le **réseau Palm bus est un réseau de transport efficace, structuré et hiérarchisé** autour de :

- lignes structurantes :
- lignes complémentaires ;
- lignes de rocades ;
- services de proximité, type navettes de quartier.

Les lignes structurantes sont les lignes qui relient les quartiers les plus denses de l'agglomération, le centre-ville, les principaux pôles générateurs de trafic (équipements publics, commerces, restaurants) et qui utilisent les voiries principales. Ces 4 lignes transportent à elles seules 70 % des clients quotidiens du réseau.

Elles proposent une fréquence de passage élevée et une large amplitude horaire :

- **Palm express A** : Mandelieu-Cannes centre. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire : 5h25 / 20h30.
- **Palm express B** : Mougins - Cannes centre. Fréquence de passage 15 minutes. Amplitude horaire : 5h30 /20h30.
- **Ligne 1** : Le Cannet Penh Chaï - Cannes Ranguin. Fréquence de passage 11 minutes. Amplitude horaire 5h30 /20h50
- **Ligne 2** : Le Cannet Blanchisserie - Cannes les Bastides. Fréquence de passage 12 minutes. Amplitude horaire 5h40 / 21h20.
- **Palm Night** : À partir de 20h30 et jusqu'à 1h30 en hiver et à 3h30 à compter du Festival de Cannes.

Afin de fluidifier le trafic aux abords des plages en saison estivale et de préserver l'environnement, des navettes estivales sont également proposées par les communes membres : Bocca Cabana, Mouré Rouge, Suquet, à Cannes et Mimo'Plage, à Mandelieu-La Napoule.

Notre future ligne Palm Express (association de la ligne A et de la ligne B) d'une longueur de 21,9 kms dont 8,941 kms en site propre, sera jalonnée de 10 parkings-relais.
Elle sera connectée au pôle d'échange multimodal de la gare de Cannes, (avec les TGV, les trains régionaux et les lignes routières départementales). Au niveau de son terminus à Mouans-Sartoux, elle se situe à 200 mètres de la gare SNCF. Elle assurera également une correspondance quais à quais avec le réseau Sillages, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

2. Adapter la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité

L'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée dans l'**élaboration d'un Plan de Mobilité** pour définir la stratégie intercommunale d'organisation de la mobilité à l'horizon 2030.

Pour ce faire, une véritable démarche partenariale a été adoptée grâce à une association étroites des communes membres, des partenaires institutionnels, des habitants et acteurs socio-économiques.

A l'issue de plusieurs ateliers participatifs organisés dans les communes de Cannes, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer, un diagnostic a pu être établi en mai 2021. Les scénarios retenus et le détail du plan d'actions seront arrêtés en février 2022, pour une approbation prévisionnelle du Plan de Mobilité en décembre 2022.

3. Construire des parkings-relais et des parkings multimodaux pour favoriser l'intermodalité

Compte tenu de la rareté de grandes emprises foncières disponibles sur le territoire communautaire, la stratégie menée par l'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres consiste à créer une pluralité de parkings-relais, de tailles intermédiaires, le long du tracé de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Ainsi, le parking-relais de la Canardière a d'ores et déjà été construit sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

Dans les années à venir, un important maillage de parking-relais complémentaires va être déployé. À titre d'exemple, **le parking-relais Bastide Rouge, dont la première phase a été livrée en juillet 2021, concoure à la structuration d'une offre de mobilité adaptée** à la création de ce Pôle d'attractivité.

Il compte déjà 232 places véhicules légers, 6 places PMR, 8 places pour véhicules électriques (dont 1 PMR électrique), 1 place dédiée aux livraisons, 13 places deux-roues, 4 places de taxis, et un abri-vélo électrique.

Cet ouvrage allie modernité et savoir-faire traditionnel :
Une spécificité écologique de traitement à la chaux du sol a permis de réaliser les terrassements de ce parking. Cette technique, ancestrale déjà utilisée par les Romains pour construire leurs routes, a été modernisée et mécanisée depuis. Elle a permis de diviser par deux les évacuations de terre en décharge, en rendant chimiquement le terrain plus compact et moins sensible à l'eau. Cela a évité le transport de 13 000 tonnes de déblais, soit près de près de 700 camions en moins sur nos chaussées et donc moins d'impact carbone et de dégradations.

Coût des travaux et financement par l'Agglomération : 3,4 M€ TTC.

4. Favoriser les mobilités douces

L'agglomération et ses communes membres entendent favoriser les modes doux et encouragent notamment à la pratique du vélo.

Pour ce faire, l'Agglomération Cannes Lérins propose un service de **location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) appelé « Palm Vélo »**. Cinquante vélos sont ainsi proposés en location de moyenne durée (de 1 à 3 mois) aux résidents majeurs de l'Agglomération.

Une acquisition annuelle de 50 vélos supplémentaires est ainsi prévue pour les 3 années à venir.

En complément, des **boxs à vélos électriques**, autonomes en énergie grâce à une alimentation par des panneaux photovoltaïques, sont désormais implantés sur le territoire de l'Agglomération et notamment sur les parkings-relais, afin de faciliter le stockage et la recharge des vélos.

3 abris vélos, sécurisés ont été installés en 2021, à :

- Mougins Tournamy ;
- Mandelieu-La Napoule - Parking de la Canardière ;
- Cannes la Bocca – Site de la Bastide Rouge (parking Cineum).

Chaque abri propose 12 emplacements, pour vélos électrique ou mécanique. Ces abris sont accessibles 24h/24 et 7j/7, via un accès par badge. Ceux-ci sont disponibles à la location en souscrivant un abonnement mensuel et renouvelable.

Enfin, les locaux de l'agence commerciale de Cannes ont été repensés pour permettre un meilleur accueil de la clientèle. À ce titre, elle devient une **Agence de Mobilité** qui offre différents services tels que : information et vente de titres Palm bus, conseil en mobilité, location des vélos à Assistance Electrique « Palm Vélo » et des abris-vélos.

Bienvenue

IV - Optimiser la gestion des déchets

1. Améliorer la performance de la collecte à l'échelle intercommunale

L'Agglomération Cannes Lérins conduit une démarche globale d'optimisation de la collecte des déchets sur son territoire. Celle-ci doit notamment permettre de **repenser le service à l'échelle intercommunale**, de l'adapter en fonction des besoins réels et d'améliorer in fine la qualité du service rendu aux usagers, tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement.
La **modernisation de la collecte** s'appuie notamment sur la mise en place d'outils performants et innovants.

En premier lieu, la géolocalisation des véhicules, associées à des applications métiers (gestion des moyens humains et matériels, remontée et gestion des anomalies terrain, levées de bacs, tonnages, etc.), dont la gestion des données est centralisée au niveau d'un **Centre Opérationnel de Pilotage**, permet d'assurer à la fois la planification des tournées et autres interventions, mais aussi d'assurer une assistance en temps réel des équipages et donc l'optimisation des collectes. **La construction de ce Centre Opérationnel de Pilotage a été achevée fin 2021.**

2. Engager des actions de prévention des déchets

- **Signature de deux chartes en faveur du Zéro Plastique**

  Depuis le 24 juin 2020, l'Agglomération est signataire de la charte régionale « Sud Zéro déchet plastique » proposée par la Région Sud, en soutien aux différents acteurs d'un territoire souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques, au travers de campagnes de sensibilisation à une utilisation raisonnée au quotidien et à une meilleure gestion des déchets produits. De plus, **le 11 février 2021, l'Agglomération rejoint la charte « Plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

  Ces deux dispositifs, dont les engagements sont déclinés dans un plan d'actions commun, ont pour ambition d'engager les participants dans des opérations de réduction des déchets plastiques à travers trois domaines d'actions : sensibilisation des parties prenantes du territoire, prévention des matières plastiques utilisées et optimisation de la gestion des déchets plastiques.

- **Sensibilisation des scolaires**

  Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la prestation de sensibilisation scolaire, initialement réalisée sur Cannes, a été étendue à l'ensemble des établissements scolaires et périscolaire de Cannes Lérins. Malgré le contexte sanitaire en 2021, 539 élèves de maternelles, 2364 élèves de classes élémentaires et 102 élèves de collèges/ lycées ont été sensibilisés à la prévention des déchets, au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou au tri sélectif.

  Le programme de sensibilisation, actuellement en cours, sera mené tout au long de l'année scolaire 2021-2022 sur les mêmes thématiques.

- **« Objectif Zéro Déchet »**

  Cette opération est lancée pour une 4ème année consécutive sur le territoire de l'Agglomération, auprès de **102 familles réparties sur les 5 communes membres.** L'aventure a débuté le 25 septembre 2021 et durera jusqu'au mois d'avril 2022 (37 familles à Cannes, 17 au Cannet, 24 à Mandelieu-La Napoule, 23 à Mougins et une à Théoule-sur-Mer). À l'issue de la campagne, les quantités de déchets évités seront évaluées par les familles inscrites.

  L'édition précédente, qui s'est déroulée d'octobre 2020 à juin 2021, a connu un **véritable succès** auprès des 93 familles inscrites (44 familles à Cannes, 12 au Cannet, 13 à Mandelieu-La Napoule, 23 à Mougins et une à Théoule-sur-Mer). En effet, après 8 mois d'ateliers pratiques, les familles volontaires ont réussi à diminuer de 500 grammes par mois leur production de déchets ménagers et de 200 grammes par mois celle de déchets recyclables.

3. Favoriser le tri sélectif

L'Agglomération Cannes Lérins mène une démarche active afin de favoriser le tri sélectif. Celle-ci s'articule autour de dispositifs complémentaires destinés à encourager le tri du verre via le dispositif Cliiink, le recyclage de petits appareils électroménagers grâce aux « Relais Tri Mobile », ou encore par la sensibilisation des usagers au travers de manifestations telles que le Jeu Concours Triage au sort, les challenges « Inter-écoles » ou « Inter-associations ».

- **Relais Tri Mobile : la déchèterie ira à vous !**

  La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins agit pour l'environnement et **simplifie le geste de tri,** en mettant à disposition sur son territoire le Relais Tri Mobile ; un service ponctuel de proximité de collecte des petits encombrants et déchets dangereux. Depuis son lancement en février 2020, plus de 26 tonnes de petits encombrants et déchets dangereux ont été collectés grâce à ce dispositif.

- **Focus sur le dispositif Cliiink**

  Le service consiste à **encourager le tri sélectif du verre,** en installant sur les points de collecte des bornes Bluetooth qui permettent de « rétribuer » les professionnels et particuliers - jouant le jeu – au travers de divers bons d'achat, à utiliser au sein du tissu commercial et artisanal local.

  Cette expérimentation favorise la réduction de l'empreinte carbone, générée par la production du verre à hauteur de 90%, tout en soutenant les commerces et artisans de proximité. **Le cap du 4ème millionième dépôt Cliiink a été franchi en 2021. Plus de 4 700 usagers sont inscrits au dispositif depuis le lancement.**

cliiink

- **Infotri, le nouveau site entièrement dédié à la gestion des déchets**

  Afin de poursuivre son travail de fond en faveur de la sensibilisation des usagers à la prévention et au tri de leurs déchets, mais aussi de préparer l'optimisation de ses circuits de collecte prévue pour 2022, l'Agglomération a mis en ligne en septembre 2021 son propre site internet entièrement dédié à la gestion des déchets : **www.canneslerins-infotri.fr.**

  Un outil pédagogique à destination des usagers
  Confrontée à l'incompréhension des usagers face aux consignes de tri et au renforcement parallèle des préoccupations écologiques, la Direction de la Collecte s'est ainsi dotée d'un outil de communication stratégique. Il vise à apporter à ses usagers les réponses simples aux interrogations quotidiennes auxquelles ils peuvent être confrontés, mais surtout à les inciter à aller plus loin en les accompagnants dans la mise en pratique de bons gestes de tri et de réduction des déchets.

  En complément du rappel des consignes de tri, de l'accès à un calendrier de collecte et de la localisation des points d'apport volontaire de déchets, l'usager pourra se familiariser avec les bases de la gestion des déchets (compostage, astuces du quotidien, etc.).
  Une Foire Aux Questions permet également de découvrir l'ensemble des actualités et services déployés pour une gestion raisonnée des déchets (collecte des encombrants, plateforme de don en ligne, points de collecte des petits déchets dangereux, etc.), exutoires propres à chaque déchet.

  Une large campagne de communication à l'appui du lancement
  Afin de faire connaître cet outil le plus rapidement possible, la Direction Collecte a initié une large campagne de communication multi-supports.

- **Triage au sort**

  Le jeu-concours « Triage au sort » a pour objectif de sensibiliser le grand public au tri sélectif et au recyclage des emballages ménagers, de manière ludique. Du 1er au 30 avril 2021, pour sa 4ème édition, les participants ont trié leurs bouteilles en plastique, en y glissant un bulletin de participation, puis ont déposé ces bouteilles dans les différents dispositifs de récupération du tri sélectif (bornes enterrées, bacs jaunes, sacs jaunes).

  Les gagnants ont été ensuite tirés au sort pour se voir offrir les lots par les partenaires du jeu, qui sont des entreprises installées sur le territoire communautaire. **67 lots** ont pu être mis en jeu, grâce aux **45 partenaires** de l'opération.

4. S'engager en faveur de la valorisation et de la réduction de nos déchets

Plusieurs opérations destinées à valoriser nos déchets sont menées par l'Agglomération : **promotion du compostage** à l'échelle de CAP AZUR, **zone d'accueil des déchets à Bastide Rouge** afin de favoriser une gestion vertueuse des déchets.

• Assurer une gestion exemplaire et innovante « Wall-e » : dans le cadre de la réalisation du technopôle créatif « Bastide Rouge » réunissant un campus universitaire, une cité des entreprises, un multiplexe cinématographique et des restaurants sur près de 6 500 m², l'Agglomération Cannes Lérins a pour ambition de proposer aux occupants et visiteurs de ce complexe un mode de gestion exemplaire de collecte des déchets.

• Accompagner l'économie circulaire et favoriser le réemploi : l'Agglomération ambitionne d'installer une **recyclerie** sur son territoire. **À cet effet, elle a délibéré à l'occasion du Conseil communautaire du 14 avril 2021 sur sa volonté de lancer un appel à projets.** Celui-ci sera publié en mars 2022.

• Promouvoir le compostage : depuis avril 2019 et à l'initiative du pôle métropolitain CAP AZUR, les quatre intercommunalités membres distribuent gratuitement des composteurs aux particuliers et professionnels, sous réserve du suivi préalable d'une formation d'une heure au compostage. Un dispositif qui porte ses fruits puisque, **depuis sa mise en place, le nombre d'équipements distribués s'élève à 3 510.**

- **Le Troc de Lérins**

Ce nouveau dispositif a ouvert ses portes aux administrés du territoire de Cannes Lérins le 4 janvier 2021.
Entièrement gratuit, le service propose des articles de bricolage, des jeux, des vêtements, du mobilier, de l'électroménager, etc... En incitant les habitants de l'Agglomération à donner une seconde vie aux objets du quotidien plutôt que de les jeter, la plateforme favorise les échanges de proximité tout en amenant les habitants à faire évoluer leurs comportements en faveur du don, de la réutilisation et de l'achat d'occasion.

En 2022 le Troc de Lérins change de visage et s'associe à la plateforme INDIGO et sera dédié aux dons et à l'échange de services 100% gratuit.

- **Les ateliers Récup' de Cannes Lérins**

Depuis le premier confinement de mars 2020, la Direction Relations Usagers Collecte a développé des fiches d'ateliers créatifs simples à réaliser soi-même à la maison à partir de déchets ménagers du quotidien.

L'objectif est de familiariser de manière ludique les usagers avec la prévention des déchets et la notion de récupération, afin qu'ils prennent conscience du volume de déchets produits qui peut être évité.

Cette année, de nouvelles fiches ont été créées en lien avec les besoins d'animation, **comme ce fut le cas autour du stand Noël Zéro Déchet organisé à Mougins en novembre 2021.**

V - Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Les difficultés suivantes ont été mises en évidence sur le territoire Cannes Lérins :

- besoin d'adaptation du parc existant aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie ;
- présence de quelques situations d'habitat indigne sur le territoire ;
- manque de confort thermique des logements ;
- difficulté des ménages à se loger à des coûts raisonnables dans ce secteur très tendu ;
- présence de copropriétés en situation de fragilité.

Dès lors, pour enrayer ces difficultés et soutenir les ménages, l'Agglomération Cannes Lérins a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2018 et en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ainsi que le Conseil Régional, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**.
Afin d'atteindre l'objectif des 182 logements aidés, des permanences d'information et de conseil à destination des habitants ont été instituées sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2020, première année de l'opération, **299 dossiers ont été analysés pour 78 dossiers financés.** Le montant total des travaux réalisés s'élève à 1,4 M€ et 790 000 € de subventions ont également été appelées auprès des financeurs dont 190 000 € pour l'Agglomération (de nombreux dossiers sont en cours de traitement).

2. Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés

Un Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) est également déployé sur le territoire communautaire, avec pour objectif de proposer aux copropriétés - identifiées comme fragiles - un diagnostic multicritères et de les accompagner dans la résolution de l'ensemble des problématiques relevées.

PARTIE II
RÉSILIENCE ET PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

I - Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Cannes Lérins est sans conteste le document de planification le plus important initié, porté et mis en œuvre par l'Agglomération Cannes Lérins, l'une des premières intercommunalités de France à prendre, dès le mois de juin 2016 ; par anticipation ; la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce PAPI poursuit un objectif pragmatique et rationnel : **réduire au maximum les effets des inondations** pour ne plus jamais avoir à déplorer la perte d'êtres humains sur notre bassin de vie, dans le respect des spécificités naturelles exceptionnelles de notre territoire.

1. Les quatre axes d'intervention majeurs pilotés par l'Agglomération Cannes Lérins

- **Inscrire le civisme environnemental au cœur d'une démarche** où chacun est acteur de la prévention des risques majeurs et de la préservation de son environnement. À cet effet, la diffusion de la culture du risque et l'apprentissage des bons gestes sont essentiels.
- **Être pilote dans l'alerte et l'accompagnement avec la multiplication des outils d'alerte** et de prévention traditionnels et numériques.
- **Être proactif dans la réalisation de travaux d'entretien et de sécurisation des vallons et cours d'eau.** L'Agglomération Cannes Lérins a été particulièrement attentive à l'intégration du ruissellement urbain dans la prévention du risque inondation.
- **Être fédérateur en proposant une harmonisation de la prise en compte du risque inondation dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes.**

2. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes Lérins, un outil méthodologique et opérationnel

En 2021, des étapes historiques franchies

- 14 janvier : signature du PAPI par le Préfet des Alpes Maritimes, le Président du Départemental 06 et le Président de l'Agglomération Cannes Lérins ;
- 20 mai : signature du PAPI par le Préfet de bassin Rhône Méditerranée Corse.

Ce PAPI a été ainsi pensé, élaboré, méthodiquement planifié, grâce à l'expertise des équipes de l'Agglomération, leur implication et l'accompagnement constructif de partenaires institutionnels, sur un territoire communautaire qui compte 257 km de cours d'eau et vallons dont 70 % en domaine privé, particulièrement exposé aux aléas climatiques et au risque inondation (inondations de 2015 et 2019, 74 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982).

Le montant global des dispositifs à déployer sur le territoire est estimé à 153 millions d'euros HT, étalés sur vingt ans et portés par trois PAPI. Ce programme opérationnel est l'outil indispensable à la mise en œuvre d'une autre conception de l'aménagement du territoire ; un territoire où préservation de l'environnement, des milieux aquatiques, de la biodiversité et prévention des inondations ne font qu'un ; un territoire résilient au sein duquel la nature dans la ville est repensée, respectée et pleinement intégrée aux opérations de sécurisation, avec un travail de fond engagé sur la restitution des orientations naturelles des cours d'eau, l'importance de l'apprentissage de la culture du risque chez les plus jeunes, la modernisation de l'alerte, etc.

Pour la période 2021-2026 les investissements prévisionnels s'élèvent à 56 M€ HT.

3. Informer et prévenir pour protéger les usagers

Des diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises : reconduction de la gratuité du dispositif jusqu'en 2024.

Depuis 2019, un dispositif d'accompagnement relatif aux diagnostics de vulnérabilité, à destination des logements et des commerces en zones aléa fort inondation, est déployé sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'Agglomération Cannes Lérins a mandaté exclusivement le bureau d'études « Mayane » afin de proposer un accompagnement personnalisé et une expertise gratuite par des spécialistes du risque.

Le diagnostic de vulnérabilité proposé est gratuit et sert à évaluer et identifier, de façon précise et individualisée, les mesures de protection structurelle par bâtiment concerné au cas par cas (travaux, conseils, sensibilisation, information, mise en place de batardeaux, etc.).

À ce jour, **957 diagnostics ont été réalisés**, dont 203 en 2021. Dans ce prolongement, 107 dossiers de demande de subvention ont été déposés, dont 69 ont abouti à des travaux déjà réalisés.

L'Agglo, pilote dans l'alerte des crues éclairs

L'Agglomération Cannes Lérins, chef de file du Projet Européen Risq'Eau dans l'alerte des crues éclairs de 2018 à 2020, a mis en place un plan de prévention, dont un des axes d'interventions majeurs est de **renforcer et de systématiser l'alerte.**
Le déploiement dans les cours d'eaux et vallons, d'un réseau de contrôle des hauteurs d'eau, est ainsi réalisé pour permettre l'information, en temps réel, des variations et risques potentiels.

42 dispositifs équipés depuis 2018, dont 5 posés en 2021 :

- 1 radar de hauteur d'eau du vallon de l'Autel à Théoule-sur-Mer ;
- 4 caméras sur les cours d'eau de Mandelieu–La Napoule : 2 sur le vallon de la Théoulière et 2 sur le Riou de l'Argentière.

II - Préserver la qualité de l'air, le climat et lutter contre les nuisances sonores

- **En 2021, l'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).** Ce document-cadre de planification territoriale a pour objectifs :
    - L'atténuation du changement climatique ;
    - Le développement des énergies renouvelables ;
    - La maîtrise de la consommation énergétique ;
    - L'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET se déploie à travers plusieurs étapes, avant de parvenir à un document partagé et approuvé :

- **Phase 1** : diagnostic du territoire > Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (2021/2022) ;
- **Phase 2** : élaboration d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action (2022) ;
- **Phase 3** : consultation du public et des autorités compétentes (2022) ;
- **Phase 4** : adoption (2023) ;
- **Phase 5** : mise en œuvre.

Parallèlement, fin 2021 l'Agglomération s'est inscrite dans la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE, anciennement Cit'ergie). Ce label est un outil contractuel, porté par l'ADEME, afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique climatique de la collectivité.

Le label en bref :

- Une démarche volontaire d'amélioration continue et d'efficience de la politique Climat-Air-Energie de la collectivité ;
- Une dynamique transversale qui évalue l'ensemble des compétences de l'Agglo ;
- Un label européen renouvelé tous les 4 ans ;
- Un accompagnement par un Conseiller expert.

L'Agglomération a d'ores et déjà obtenu 1 étoile en tant que Territoire Engagé Transition Écologique.

- **Surveillance de la qualité de l'air**

  En 2021, l'Agglomération a adhéré à Atmosud, l'association de surveillance de la qualité de l'air. Dans ce cadre, plusieurs points de mesures situés sur le territoire ont été inclus dans la campagne littorale conduite durant l'été 2021 par Atmosud. L'association a également engagé un bilan de la qualité de l'air du territoire qui sera achevé en 2022. Les chiffres sur la qualité de l'air des communes de l'Agglomération sont consultables en ligne sur le site d'Atmosud.

- **Plan de Protection de l'Atmosphère**

  L'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée avec les autres EPCI du département des Alpes-Maritimes dans la révision du **Plan de Protection de l'Atmosphère** (PPA). Le PPA est un plan d'action, sous autorité préfectorale, destiné à maintenir ou à ramener les concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux normes réglementaires (aux valeurs limites annuelles).

  Plusieurs actions d'ores et déjà menées par l'Agglomération sont inscrites dans ce PPA approuvé en juin 2021. Peuvent être citées notamment la poursuite du développement du BHNS, la création de plusieurs parc-relais de stationnement, la mise en œuvre du Plan Vélo et l'accroissement du réseau WiiiZ pour les IRVE.

- **Lutte contre la pollution sonore**

  La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 ; relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, et sa transposition dans le droit français ; rendent obligatoire deux outils de lutte contre la pollution sonore pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ; qui permettent d'établir un diagnostic du niveau sonore moyen sur le territoire, et de l'exposition de la population à ces niveaux sonores.

  Ainsi, en 2020, les Cartes Stratégiques du Bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ont été approuvés par l'Agglomération en Conseil Communautaire.

III - Préserver nos ressources en eau

1. Réutiliser les eaux usées traitées : un dispositif expérimental innovant

L'Agglomération Cannes Lérins a engagé un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) à la station Aquaviva (52 000 m³/jour) pour limiter les tensions sur la ressource en eau et les conflits d'usages, dans les meilleures conditions économiques, environnementales et de sécurité sanitaire.

Le projet pilote consiste à tester la réutilisation des eaux traitées et d'en démontrer l'innocuité sanitaire.

Deux usages de nettoyage urbain ont été étudiés dans le cadre du pilote mis en en oeuvre :

- nettoyage de véhicules des services techniques municipaux ;
- nettoyage de la voirie.

Les résultats de l'expérimentation engagée en 2020 ont été analysés durant l'année 2021 et feront l'objet d'un porter à connaissance auprès des services de l'État en 2022.

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à 464 000 € TTC et bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau (Appel à projets 2016/2017 « Réutiliser l'eau usée traitée »).

Cette initiative est une opération particulièrement pertinente sur le plan écologique et économique dans la mesure où elle permet de **réduire significativement l'utilisation de l'eau potable** pour des usages urbains comme le nettoyage des voiries et des véhicules techniques.

2. Entretenir et moderniser nos équipements industriels

L'action du SICASIL s'inscrit depuis 2001 dans une politique environnementale forte, au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Les économies d'eau constituent une véritable priorité dans la gestion du service l'eau potable de l'agglomération cannoise.

A ce titre, le syndicat **porte un programme ambitieux d'investissement pour la fiabilité et la modernisation de ses infrastructures** de production et de distribution d'eau potable. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel. Entre 2001 et 2021, le SICASIL a optimisé significativement la performance des réseaux d'eau potable avec une amélioration des rendements de 69 % à près de 85 %.

Le programme pluriannuel de renouvellement des canaux d'adduction, d'une part, et des réseaux et branchements, d'autre part, contribuent à maintenir le niveau de rendement atteint et préserver durablement les ressources en eau des bassins versants de la Siagne et du Loup.

IV - Soutenir le développement de l'agriculture

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), **le Conseil Communautaire a adopté, le 27 septembre 2021, une convention de partenariat entre la société « Mycophyto », la coopérative agricole « Les Petites Fermes d'Azur », et l'Agglomération.**

1. Soutenir localement des techniques maraîchères résilientes

La société « Mycophyto » – qui dispose de technologies brevetées susceptibles d'accroitre la résilience des cultures face au changement climatique – s'engage à développer une solution biotechnologique propre aux cultures réalisées par la coopérative « Les Petites Fermes d'Azur ».

En retour, cette dernière propose de développer, sur le territoire cannois, une école d'application de techniques de maraîchage traditionnelles susceptibles de répondre, en partie, au besoin d'approvisionnement en production locale de la restauration collective.

La combinaison de ces deux actions vise à **renforcer la résilience des cultures de maraîchage** au changement climatique et **augmenter leur niveau de production**, tout en **améliorant l'autonomie alimentaire** du territoire de l'agglomération.

2. Le déploiement d'un Projet Alimentaire Territorial

Le plan « France Relance » prévoit de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sure, durable et accessible à tous, par le soutien au développement des PAT.
L'Agglomération Cannes Lérins a répondu à l'appel à projet commun lancé par le Ministère en charge de l'alimentation, l'ADEME, le Ministère des Solidarités et de la Santé, dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA).

Le jury, réuni le 17 mai 2021, a validé la demande de reconnaissance de niveau 1 « PAT en émergence » du projet Cannes Lérins, pour une durée de trois ans. Ce projet multi-partenarial est en construction avec l'ensemble des intervenants de l'alimentation et de l'agriculture du territoire.

V - La mer, une ressource à protéger et à valoriser

L'Agglomération Cannes Lérins et ses communes membres s'attachent, tout particulièrement, à poursuivre leurs efforts en matière de protection de la biodiversité marine en :

- Informant toutes les populations, résidents et touristes, à la sensibilité des milieux littoraux (rejets des eaux noires, pêche plaisancière, déchets jetés à terre, etc.), avec notamment la **campagne « Ici commence la mer »,** initiée par la Ville de Cannes et le SICASIL et reprise dans nombre de stations balnéaires françaises ;

- Développant une **aire marine protégée à Théoule-sur-Mer** d'une superficie de 353 hectares, où ont notamment été proposées en 2021 de nombreuses activités de loisirs et de sensibilisation auprès des enfants et du grand public.

PARTIE III
COHÉSION SOCIALE ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE

I - Déployer des actions aux services des habitants des quartiers prioritaires

1. Le Contrat de Ville

À la suite de l'appel à projet lancé par l'Agglomération Cannes Pays de Lérins en décembre 2020, **le Comité de Pilotage du Contrat de Ville a validé le programme d'actions 2021, comportant 22 actions portées par 17 associations.**

Ce programme bénéficie de crédits spécifiques « Politique de la ville » qui proviennent de l'Etat et de l'Agglomération.

Ainsi, le programme 2021 a ciblé en priorité l'action de soutien aux femmes, aux familles, aux jeunes et aux enfants. Il poursuit quatre finalités complémentaires :

- ✓ Apporter des réponses concrètes aux habitants des quartiers prioritaires pour faire face aux difficultés socio-économiques ;
- ✓ Favoriser l'insertion ;
- ✓ Renforcer la tranquillité et la sécurité publique ;
- ✓ Réduire les inégalités et lutter contre la radicalisation.

On peut citer, par exemple, l'accompagnement de mères de familles monoparentales permettant une meilleure insertion sociale au travers d'accompagnements individualisés, ou encore l'accueil du soir de jeunes permettant un soutien personnalisé dans des démarches d'aide aux devoirs, ou de recherche d'emploi.

II - Conduire une opération majeure de rénovation urbaine : « La Nouvelle Frayère »

Le projet de renouvellement urbain de La Frayère va opérer **une véritable renaissance de ce quartier politique de la ville**, avec la livraison de quatre nouveaux pôles : social et culturel, sports et loisirs, santé et entrepreneurial.

Parmis les faits significatifs de 2021, on peut notamment citer :

- **L'inauguration du nouveau parking du Caroubier (Maitrise d'Ouvrage LOGIREM) le 30 avril :** accès sécurisé, végétalisation et travaux de mise en conformité avec les normes environnementales.

- **Le lancement des 2 concours de désignation des architectes maîtres d'œuvre pour les opérations, en septembre :**
  - ✓ Cœur de Frayère (médiathèque, centre social crèche, police, restaurant d'insertion, Simplon, espace activités emploi insertion (Mission Locale et PLIE) et des aménagements extérieurs ;
  - ✓ Bâtiment sport santé : pôle santé et pharmacie, pôle sports (city stade, boxe et espace de danse), parking couvert de 84 places et 9 logements pour actifs.

- **Renforcement du projet KAPS (Kolocs à projets solidaires) :** 12 étudiants du Campus Universitaire, encadrés par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), habitent en colocation sur le quartier Frayère à tarifs modérés. En contrepartie, les étudiants volontaires doivent s'impliquer, 5 heures par semaine, avec les habitants, dans divers projets afin de favoriser le vivre ensemble dans le quartier.

- Accompagnement des locataires par l'association Compagnons Bâtisseurs Provence (en partenariat avec le bailleur Logirem). Favoriser le vivre ensemble dans le quartier et le mieux-être des locataires grâce à la réalisation de travaux en Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA). **Trois ménages ont ainsi été accompagnés, de janvier à mars.**

- Poursuite des formations de l'**École de codage numérique Simplon Cannes Frayère** au cœur du quartier, avec notamment une formation de développeur en Intelligence Artificielle (en partenariat avec Microsoft) en mars.

III - Agir localement au service de l'emploi

1. L'Agglomération engagée aux côtés des entreprises et des demandeurs d'emploi

Lutter contre le chômage passe nécessairement par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, notamment dans les secteurs en tension (hôtellerie, restauration, services à la personne, etc....).

Dès lors, l'organisation et le soutien de manifestations permettant une mise en relation directe des demandeurs d'emplois et des entreprises qui recrutent à toute sa légitimité sur notre territoire.

- **Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins et ses partenaires ont initié, en 2021, la programmation « Cannes Lérins s'engage pour l'emploi ».** Celle-ci a comptabilisé 26 actions, mobilisant sur l'année plus de 5000 demandeurs d'emplois et 600 entreprises sur des formats variés (webinaires, forum, job café...).

- **Dans ce cadre, le Salon pour l'Emploi, la Formation, et les Entreprises, s'est déroulé à Mandelieu-La Napoule le 26 novembre 2021.** Quelques chiffres sur ce rendez-vous incontournable de l'emploi local :

  - ✓ 2000 postes à pouvoir de tous secteurs d'activités, tant pour des publics peu qualifiés que pour des cadres et ingénieurs spécialisés ;
  - ✓ Près de 3000 visiteurs comptabilisés, avec un flux constant de 9h à 16h. Une très belle mobilisation compte tenu des obligations sanitaires ;
  - ✓ 205 exposants, répartis en 3 villages distincts : village recrutement, village formation, village création d'entreprises ;
  - ✓ Plus de 92% des exposants souhaitent participer à la prochaine édition et 100% des exposants se disent satisfait ou très satisfait de l'accueil ;
  - ✓ La moitié des exposants a reçu plus de 20 candidats et 76% des exposants se disent satisfaits ou très satisfaits du nombre de personnes rencontrées.

2. Les structures d'accompagnement à l'emploi

La politique menée en faveur de l'emploi s'appuie principalement sur deux structures majeures, accompagnées et soutenues financièrement par l'Agglomération :

- **La Mission Locale** accueille les jeunes de 16 à 25 ans issus des cinq communes du territoire.

  Depuis 2017, elle est chargée par l'État de mettre en œuvre la « Garantie Jeunes ». Ce dispositif permet aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé alternant périodes de stages et situation d'emploi. Ils perçoivent pendant un an une allocation interstitielle mensuelle de 497,01 €.

  La Mission Locale est désormais l'acteur principal de l'obligation de formation des 16–18 ans. Afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Dès lors elle est chargée de contrôler le respect de l'obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.

  Plus particulièrement, en 2021 :

  ✓ **786** contrats de travail ont été signés ;
  ✓ **113** contrats en alternance également signés ;
  ✓ **224** jeunes ont accédé à une formation ;
  ✓ **375** jeunes ont bénéficié de l'accompagnement Garantie Jeunes ;
  ✓ **216** jeunes ont bénéficié d'une période de mise en situation professionnelle

Mission Locale Cannes Pays de Lérins
SUD - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

- **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

  Le PLIE assure un accueil de proximité avec 11 permanences délocalisées sur le territoire au service des demandeurs d'emploi.

  Ainsi, en 2021 :

  ✓ **665** personnes ont bénéficié de cet accompagnement ;
  ✓ **Plus de 50%** de publics seniors accompagnés, et 60% de publics féminins ;
  ✓ **955** visites d'entreprises du territoire ont permis la signature de **408** contrats de travail ;
  ✓ **192** personnes sont sorties du PLIE sur un emploi longue durée ou une création d'entreprise, soit un taux de sorties positives de 60% ;
  ✓ **Plus de 115 000 heures** d'insertion réalisées sur le territoire.

- **Mise en oeuvre des clauses d'insertion**
  Prévues par le nouveau Code des marchés publics, celles-ci visent à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus durablement éloignés de l'emploi (RSA, demandeurs de longue durée, jeunes sans qualification…) en leur réservant des heures de travail.

  Pour ce faire, le PLIE propose un accompagnement technique aux donneurs d'ordre publics et aux entreprises soumissionnaires des marchés et suit l'exécution des heures d'insertions réalisées par ce biais.
  En 2021, **119 930 heures d'insertion ont été réalisées par 324 personnes mises à l'emploi sur 98 marchés publics concernés.**

- **Animation du Label Empl'itude**
  Il s'agit du 1er label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) territorial. Celui-ci distingue les bonnes pratiques des entreprises en faveur de l'emploi à partir d'un référentiel AFNOR.

IV - Développer l'industrie créative et favoriser la fertilisation croisée

L'écosystème Bastide Rouge s'articule autour de :

- **1 campus universitaire de 8145 m²** (rappel coût 38,2 M€ d'investissement), labellisé Campus des Métiers et des Qualifications Industries Créatives et culturelles.

  - Près de 1000 étudiants dans 4445 m² de locaux mis à la disposition de l'Université Nice Côte d'Azur ;
  - 40 formations tournées vers les nouveaux médias, l'industrie créative et les métiers du cinéma.
    Le nouveau Campus Georges Méliès à Cannes Bastide Rouge a ouvert ses portes en mai 2021 et est désormais l'épicentre des métiers de l'image et de l'écriture.

- **1 label 100 % EAC** entre l'université, la ville, l'Agglomération Cannes Lérins et la DRAC, avec une programmation culturelle pour tous à partir de septembre 2021, l'accueil de résidences d'artistes, des expositions, des ateliers…

- **1 cité d'entreprises** sur 2000 m² équipée de studios de captation, post production et projection à destination des professionnels, d'espaces de créativité pouvant accueillir les évènements d'entreprises, séminaires…. Avec les deux autres sites proches géographiquement, la Pépinière et l'Hôtel d'Entreprises, **Cannes Bastide Rouge regroupe 3700 m² d'espaces dédiés aux professionnels.**

  Cannes Bastide Rouge abrite aujourd'hui **32 start-ups** comprenant 112 hébergés, en lien avec les industries créatives ;

- **1 résidence étudiante** avec 172 logements en projet pour une livraison septembre 2022 ;

- **1 multiplexe cinématographique**, « Cineum Cannes », de 12 salles de cinéma, 2426 fauteuils, un grand écran de 24 mètres de large, un pôle restauration…

Date de publication : mars 2022

Directeur publication : Michel Tani
Coordination : Sophie Jimenez & Marie-Agnès Portero
Impression : Routage

Rédaction : Charlotte Védrine & Magali Dupetit
Conception : Emilie Valente & Romain Feyte
Photographie : Corinne Giraud & Mairie de Cannes

Agglomération Cannes Lérins
277 avenue Francis Tonner
Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)
06150 CANNES LA BOCCA

cannespaysdelerins.fr